



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019 - 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Cabanac-et-Villagrains, légalement convoqué le 1^{er} avril 2019, s'est réuni au foyer polyvalent, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Benoît DARBO.

Etaient présents : Jacques AUDE, Thierry BLANQUE, Frédérique BOURVON, Jean-Pierre BRUN, Guy-Jean CAMBERLIN, Béatrice CANADA, Alain COORNAERT, Lionel COUBRA, Benoît DARBO, Frédéric GIL, Aurore LAUDET, Damien OBRADOR, Eve PARENT et Josette VALLAU

Etait représentée : Sabrina DUBERN par Béatrice CANADA

Absent : Mickaël GANTOIS

Secrétaire de séance : Béatrice CANADA

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H34 en donnant lecture de l'ordre du jour.

PV du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Damien OBRADOR estime que ces propos ont été trop résumés. Il fait état du rapport de la MRAE qui partageait ses doutes quant à l'impact environnemental du projet de parc photovoltaïque à Bernacaille. M. le MAIRE explique qu'il est toujours difficile de retracer in extenso les propos de chaque conseiller municipal. Pour le parc photovoltaïque, les mesures de compensation sont en cours d'établissement par ABO Wind, le porteur de projet.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2019-21
OBJET : Vote des taux de fiscalité 2019

M. le MAIRE rappelle le contexte international en se référant à un article du Courrier International du 17 février 2019 expliquant le danger des bulles financières spéculatives.

Principales bulles économiques

En milliards de dollars



MARCHÉ DES CRYPTOMONNAIES
Source : coinmarketcap.com

MARCHÉ DE L'OR



Valeur boursière de l'or

Tout l'or du monde

Le marché mondial de l'or est évalué à environ 7 800 milliards de dollars, soit 31 fois plus que le marché des monnaies virtuelles.

Source : www.gold.org

MARCHÉ DES ACTIONS

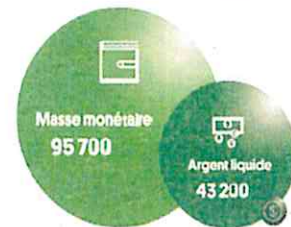


Bourses mondiales

Pour les marchés boursiers du monde entier, la crise de 2008 n'est qu'un mauvais souvenir, et leur valeur atteint actuellement 77 700 milliards de dollars.

Source : data.worldbank.org

MASSE MONÉTAIRE MONDIALE



Dollar des États-Unis en circulation
1 670

Tout l'argent du monde

Plus de la moitié de l'argent dans le monde est électronique et prend la forme de dépôts dans des banques et d'autres institutions. Le dollar des États-Unis ne représente que 1,7 % de l'argent en circulation.

Sources : www.fed.gov/index.html, www.federalreserve.gov

MARCHÉ DES PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS



Produits financiers dérivés

Un produit dérivé est un titre financier dont la valeur repose sur un actif ou un groupe d'actifs sous-jacent, ou en est dérivée. Le produit financier dérivé est un contrat entre au moins deux parties sur la base de l'actif ou du groupe d'actifs.

Source : www.bis.org

MARCHÉ IMMOBILIER



Marché mondial de l'immobilier

Dans son immense majorité, la valeur de l'immobilier mondial prend la forme de maisons et d'appartements. Les propriétés commerciales et agricoles ne représentent que 25 % du marché.

Source : fortune.com

DETTE MONDIALE



Dettes mondiales

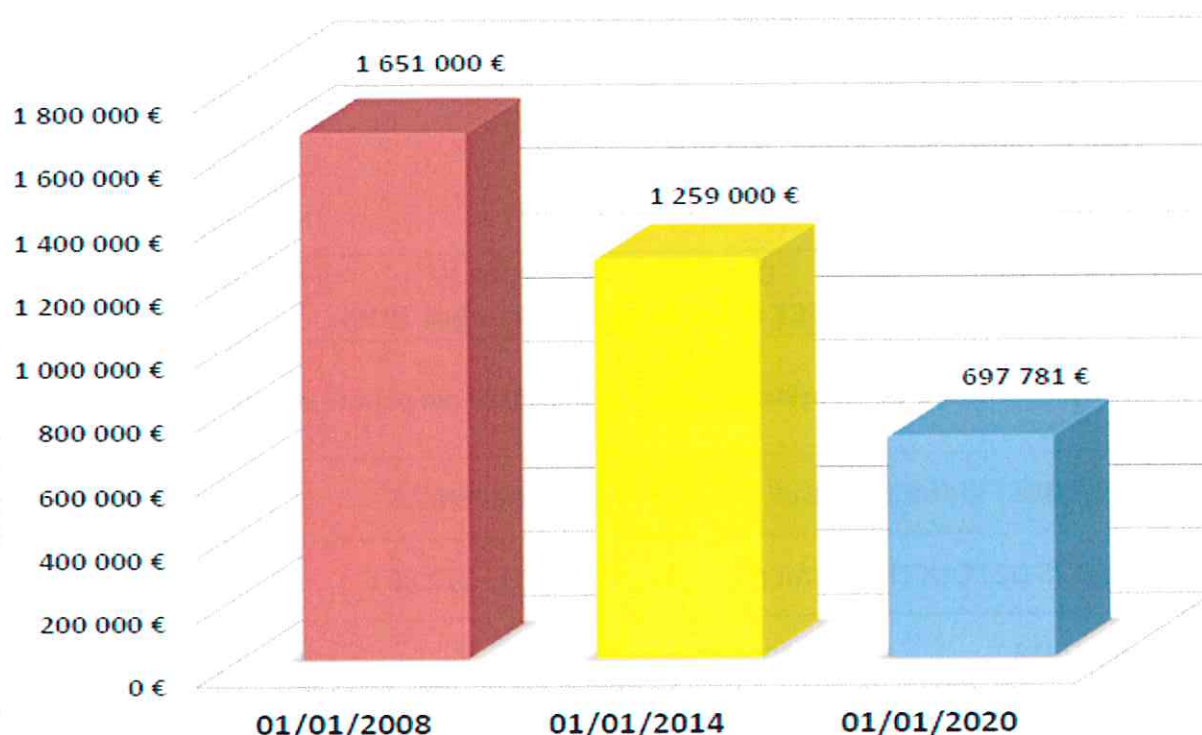
Le premier marché mondial est celui de la dette, qui englobe la dette souveraine, les obligations municipales, les prêts hypothécaires et les prêts étudiants.

Sources : www.ifl.com/, usdebtclock.org

De même, il fait état de l'effort important et continu réalisé par la commune en matière de désendettement durant ce mandat également qui permettra de retrouver des marges pour l'avenir.

En s'appuyant, comme ces dernières années, sur l'autofinancement des dépenses en Investissement pour 2019, le bilan de la dette pourrait se synthétiser, comme ci-dessous :

Le désendettement de Cabanac-et-Villagrains.



Concernant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement -DGF, celle-ci a impacté les finances communales à hauteur de 249 000 € sur les 5 dernières années. Sans cette diminution, la commune aurait bénéficié de marges de manœuvre conséquentes et supplémentaires.

Malgré cela, M. le MAIRE rappelle que la commune a fait l'effort de pérenniser certains postes d'agents communaux afin d'offrir aux administrés un maintien de services au public de qualité tout en optimisant de nombreuses charges telles que les contrats d'assurance, les charges liées à la téléphonie, la réduction des dépenses sur les fluides par l'optimisation des systèmes d'isolation et de chauffage notamment.

M. le MAIRE aborde ensuite le vote des taux en rappelant ceux appliqués depuis 3 ans. Sur avis du Groupe Majoritaire, il propose le gel des taux des taxes en ne bénéficiant que de la croissance organique et de la revalorisation des bases. Il rappelle l'importance de projets à venir (ZAE de la Blue, reconversion de la friche industrielle...) qui généreront de la Taxe d'Aménagement.

Le produit attendu à taux constants est le suivant :

Taxes	Taux 2018	Bases attendues 2019	Taux 2019 proposés	Produit attendu 2019 à taux constants
Taxe d'habitation	14.96 %	1 802 000 €	14.96 %	269 579 €
Taxe foncière (bâti)	30.07 %	1 211 000 €	30.07 %	364 148 €
Taxe foncière (non bâti)	43.62 %	81 700 €	43.62 %	35 638 €
TOTAL				669 365 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR votant contre, d'adopter les taux de fiscalité 2019 suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 14.96 %
- Taux de foncier bâti : 30.07 %
- Taux de foncier non bâti : 43.62 %

DELIBERATION N° 2019-22
OBJET : Vote du budget principal 2019

M. le MAIRE présente le budget principal pour l'année 2019 qui peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2019		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		2 036 212.86 €	1 810 048 €
Reports 2018	R002		226 164.86 €
Total fonctionnement		2 036 212.86 €	2 036 212.86 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT		284 609 €	498 143.13 €
Reports 2018	RAR	43 130 €	29 432 €
	D001	199 836.13 €	
Total investissement		527 575.13 €	527 575.13 €
TOTAL BUDGET 2019		2 563 787.99 €	2 563 787.99 €

M. le MAIRE souligne une baisse des charges de gestion courante. Les recettes sont équilibrées avec un autofinancement de 207 156 €, sans emprunt bancaire, cette année encore.

En dépenses d'investissement, on note environ 154 000 € de remboursement du capital et des opérations d'investissement autofinancées :

- travaux dans les salles des fêtes, les écoles et au stade Goujon,
- achat de matériel pour les services techniques,
- installation de radars pédagogiques à Barde,
- différentes études (PLU, maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des locaux modulaires, étude de programmation et de faisabilité pour la Gare de Cabanac...

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR votant contre :

- d'approuver le budget principal pour l'année 2019 tel que résumé ci-avant,
- de charger M. le Maire de son exécution.

DELIBERATION N° 2019-23**OBJET : Versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS 2019**

M. le MAIRE rappelle que le CCAS de Cabanac-et-Villagrains gère l'action sociale de la commune.

Afin de permettre le fonctionnement de son budget, une subvention d'équilibre est nécessaire. Celle-ci sera prise en charge sur le budget principal et versée au budget du CCAS. Son montant pourra être réajusté en fonction de l'exécution budgétaire par une nouvelle délibération.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal se prononce à la majorité, Damien OBRADOR votant contre, pour :

- verser une subvention de 2 000 € au budget annexe du CCAS,
- inscrire les crédits au budget principal 2019.

DELIBERATION N° 2019-24**OBJET : Attribution de subventions aux associations locales - Exercice 2019**

Suite aux différentes demandes des associations locales, M. le MAIRE propose l'attribution suivante soit une hausse des subventions de 2.1 % par rapport à l'année dernière :

Nom de l'Association	Subvention 2019	Nbre adh. 2019
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150	1924
ACCA (Chasse)	900	161
ADEVAC TRG (Radio)	150	
AMICALE SAPEURS POMPIERS -ASP	1200	
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1300	88
CATM ADCPG (Anciens combattants)	250	23
CENTRE D'ANIMATION DE CABANAC	900	29
CLUB 3eme AGE LES FLORALIES	-	
CLUB DECOUVERTE ET CULTURE JUDO	1200	85
COMITE DES FETES CABANAC - CDF	800	
CAM (Compagnie Ateliers Musicaux)	1000	50
GYMNASTIQUE DETENTE	1100	160
LES NOISETINES	1100	170
APE CABAN' A CANAILLES	1000	
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	1300	86
TENNIS CLUB CABANAC & VILLAG.	1000	44
CLUB VIRAGES (Ulm, modélisme, boomerang)	550	
RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE -RNG	1000	
BAMBINO TRICOT	500	4
Subvention Exceptionnelle CDF	2000	
Subvention Exceptionnelle ASP	-	
Reserve pour imprévus	-	
BUDGET PRIMITIF	17400	

Critères d'Attribution

Nombre d'Adhérents dans l'Association

Adhésion aux événementiels regroupant plusieurs Associations sur un même thème (Fête médiévale, Ruban rose, Téléthon,)

Actions associatives déployées sur la commune

Frédérique BOURVON précise que le nombre d'adhérents de l'AJM est bien de 88. Lionel COUBRA précise que pour la GYM, le nombre d'adhérents porte sur Cabanac et sur St Morillon.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal se prononce à la majorité, Damien OBRADOR votant contre, pour acter en 2019 l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-avant.

DELIBERATION N° 2019-25

OBJET : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2019

M. le MAIRE informe le Conseil Municipal que par courrier du 14 janvier 2019, M. Bernard FATH et Mme Corinne MARTINEZ, conseillers départementaux du Canton de la Brède, ont confirmé la réservation d'une somme de 14 853 € au titre du FDAEC 2019.

Au vu du vote du budget, il est proposé le plan de financement suivant :

FDAEC 2019			
Opération	Nature de la dépense et fournisseur	Montant HT	Subvention
Services techniques - Matériels	Bineuse électrique - PELLEC	854,27 €	549,49 €
	Barrières, chaises, tables... - COMAT ET VALCO	3 149,00 €	2 519,20 €
	Tente de réception - ALTRAD	3 990,00 €	3 192,00 €
Mairie - Service administratif	Renouvellement partiel du parc informatique - PSI	1 959,00 €	1 567,20 €
Bâtiments municipaux - Aménagements de sécurité	Changement de la porte d'accès au sous-sol de la salle des fêtes de Villagrains- IMMO ALU	2 000,00 €	1 600,00 €
	Changement du brûleur de la chaudière - ASP	2 126,66 €	1 701,33 €
	Vidéosurveillance au foyer municipal - ABT	978,90 €	783,12 €
Ecoles - Sécurité et confort des équipements	Climatiseur - ASP	1 362,13 €	1 089,70 €
	Barre anti panique - IMMO ALU	600,00 €	480,00 €
	Installation de prises informatiques - SIDE ELEC	1 006,30 €	805,04 €
	Mallettes PPMS - SECURIMED	707,40 €	565,92 €
TOTAL		18 733,66 €	14 853,00 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR votant contre, de :

- solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 14 853 € au titre du FDAEC 2019,
- s'engager à intégrer des critères de développement durable dans ces investissements,
- charger M. le Maire de signer toute pièce relative à ce dossier.

Suite à ces différentes délibérations, M. le MAIRE souligne la volonté municipale de modération des taxes locales même s'il est nécessaire de conserver quelques marges. Un effort a cependant pu être fait pour le CCAS et les associations dans leurs attributions de subventions.

Frédéric GIL demande si le FDAEC a été intégré au budget. M. le MAIRE explique que c'est le cas. Ce montant provient de l'enveloppe cantonale répartie par les Conseillers Départementaux.

Frédérique BOURVON s'interroge sur l'article 6281. Celui-ci comprend essentiellement la cotisation versée au SDEEG.

DELIBERATION N° 2019-26

OBJET : Vote du budget eau et assainissement 2019

M. le Maire présente le budget eau et assainissement pour l'année 2019 qui peut se résumer ainsi :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2019		DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		471 105.30 €	196 523 €
Reports 2018	R002		274 582.30 €
Total fonctionnement		471 105.30 €	471 105.30 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT		447 778.72 €	276 586.63 €
Reports 2018	RAR	35 852.50 €	21 228 €
	R001		185 816.59 €
Total investissement		483 631.22 €	483 631.22 €
TOTAL BUDGET 2019		954 736.52 €	954 736.52 €

M. le MAIRE précise que le projet d'assainissement collectif de Villagrains n'a pas été intégré au budget, la recherche de subvention étant toujours en cours, notamment via la DSIL.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des redevances sur l'eau et sur l'assainissement collectif. C'est une rentrée stable qui fluctue en fonction de l'augmentation des abonnés raccordés et des aléas de la météo également.

Les opérations d'investissement se montent à 328 083 € avec un effort d'autofinancement à hauteur de 203 543 €. Il n'y a pas sur ce budget de grands bouleversements : chacune des opérations est détaillée. C'est une décision modificative qui abondera le budget pour financer le projet d'assainissement collectif de Villagrains, le moment venu.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Damien OBRADOR votant contre :

- d'approuver le budget eau et assainissement pour l'année 2019 tel que résumé ci-avant,
- de charger M. le Maire de son exécution.

DELIBERATION N° 2019-27

OBJET : Convention SATESE 2019 – 2024 relative aux missions d’assistance technique apportées par le Département de la Gironde dans le domaine de l’assainissement

Dans la continuité du Xème programme de L’agence de l’Eau Adour Garonne 2003 - 2018, le XIème programme pour la période 2019 - 2024 confie au Département une mission d’assistance technique aux collectivités, maîtres d’ouvrage du système d’assainissement collectif. Au vu de la Loi sur l’Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA) et de son décret d’application n° 2007-1868 du 26 décembre 2007, il s’avère que la commune de Cabanac-et-Villagrains est éligible à cette assistance technique du SATESE.

Pour ce faire, il est proposé à la commune par le SATESE différentes missions résumées ci-dessous :

- l’assistance au service d’assainissement collectif pour le diagnostic et le suivi régulier des systèmes d’épuration des eaux usées, dont le contrôle annuel réglementaire de l’auto surveillance,
- la validation et l’exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages,
- la production de données pour le SIE (Système d’Information sur l’Eau) gérée par l’Agence de l’Eau Adour Garonne dans le domaine de l’assainissement collectif,
- la production de données pour le SIE géré par l’Agence de l’Eau Adour Garonne dans le domaine de l’épandage des boues d’épuration des eaux usées.

L’ensemble des informations recueillies, tant sur la partie réglementaire du contrôle annuel d’auto surveillance que sur l’expertise du fonctionnement de notre patrimoine assainissement, nous permettra de répondre annuellement aux attentes de l’Agence de l’Eau Adour Garonne dans le cadre du calcul des primes pour l’aide à la performance épuratoire.

La mise en œuvre de la poursuite de ce partenariat avec le Département de la Gironde nécessite la signature d’une nouvelle convention qui définit précisément les missions précitées ainsi que la participation financière de la commune. Lors du vote du budget primitif 2019 du Département, cette participation a été fixée à hauteur de 0.40 € par habitant de la commune assainie (plafonnée à 1 050 € par station d’épuration), ayant un système d’assainissement collectif. Cette participation prend en compte l’ensemble des charges financières du SATESE (fonctionnement et frais d’analyses), déduction faite des participations de l’Agence de l’Eau Adour Garonne et du Département.

Cette convention, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024, prévoit une participation financière de la commune pour 2019 de 940.40 €.

Jacques AUDE indique que les techniciens du SATESE sont des personnes ouvertes et compétentes. M. le MAIRE souligne le caractère opérationnel et efficient du service, permettant d’agréer une aide à la performance épuratoire d’environ 9 000 € par an. Pour Jacques AUDE, ils sont considérés comme des experts par la DDTM et la Police de l’Eau.

A l’unanimité, le Conseil Municipal valide la convention ainsi proposée et autorise M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION N° 2019-28

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent communal au CCAS de Cabanac-et-Villagrains / Service d'Aide à Domicile (SAAD)

L'activité du CCAS nécessite la mise à disposition d'un agent communal pour assurer le fonctionnement quotidien du Service d'Aide à Domicile (SAAD) : suivi des dossiers des bénéficiaires, réalisation des plannings d'interventions des aides à domicile, préparation et gestion des éléments de la paye, suivi des carrières des agents, gestion de la facturation des bénéficiaires, préparation et participation aux Conseils d'Administration, relation avec le Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) de la Gironde...

Mme Marthe ROUSTAING assure ces fonctions régulièrement qu'il convient d'acter par une convention de mise à disposition qui, pour M. le MAIRE, permettra de clarifier le poids financier du SAAD :

« Entre la Commune de Cabanac-et-Villagrains représentée par Benoît DARBO, Maire,

Et le CCAS de Cabanac-et-Villagrains représenté par Benoît DARBO, Président,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet

La commune de Cabanac-et-Villagrains met Mme Marthe ROUSTAING, adjoint administratif de 2^{ème} classe, à disposition du CCAS de Cabanac-et-Villagrains en application des dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

ARTICLE 2 - Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition

Mme Marthe ROUSTAING est mise à disposition pour assurer les missions de secrétariat administratif de Service d'Aide à Domicile du CCAS : suivi des dossiers des bénéficiaires, réalisation des plannings d'interventions des aides à domicile, préparation et gestion des éléments de la paye, suivi des carrières des agents, gestion de la facturation des bénéficiaires, relation avec le Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) de la Gironde...

ARTICLE 3 - Durée de la mise à disposition

La mise à disposition prend effet le 01 janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 4 - Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition

Durant le temps de mise à disposition, Mme Marthe ROUSTAING reste affectée à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains. Elle effectuera 04 heures de travail par semaine en moyenne.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de M. le Président du CCAS de Cabanac-et-Villagrains.

La commune de Cabanac-et-Villagrains gère la situation administrative de Mme Marthe ROUSTAING.

Les congés annuels et les congés pour raison de santé restent accordés par la commune de Cabanac-et-Villagrains, sur avis du CCAS de Cabanac-et-Villagrains.

ARTICLE 5 - Rémunération du fonctionnaire mis à disposition

La commune de Cabanac-et-Villagrains verse à Mme Marthe ROUSTAING la rémunération correspondant à son grade d'origine (émoluments de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi, heures supplémentaires effectuées pour le compte du CCAS – service SAAD).

Le CCAS de Cabanac-et-Villagrains – service SAAD ne verse aucun complément de rémunération à l'exception, le cas échéant, des remboursements de frais professionnels (déplacements).

ARTICLE 6 - Remboursement de la rémunération

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de Cabanac-et-Villagrains est remboursé par le CCAS de Cabanac-et-Villagrains au prorata du temps de mise à disposition au vu d'un décompte mensuel des heures effectuées.

Le remboursement sera interrompu pendant les périodes de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle et pendant les périodes de congé de maladie.

ARTICLE 7- Modalités de contrôle et d'évaluation des activités du fonctionnaire mis à disposition

Le CCAS de Cabanac-et-Villagrains transmet un rapport annuel sur la manière de servir du fonctionnaire à la commune de Cabanac-et-Villagrains. Ce rapport est établi après un entretien individuel ; il est transmis au fonctionnaire pour lui permettre de présenter ses observations et à la commune de Cabanac-et-Villagrains en vue de l'établissement du compte-rendu de l'entretien professionnel.

En cas de faute disciplinaire commise dans l'organisme d'accueil, la commune de Cabanac-et-Villagrains est saisie par le CCAS de Cabanac-et-Villagrains au moyen d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 8 - Fin de la mise à disposition

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- du CCAS de Cabanac-et-Villagrains,

- de la commune de Cabanac-et-Villagrains,
- de Mme Marthe ROUSTAING.

sous réserve d'un préavis d'un mois.

Si le CCAS de Cabanac-et-Villagrains dispose d'un poste budgétaire vacant correspondant au grade de l'agent et aux fonctions exercées dans le cadre de la mise à disposition, ce poste sera proposé au fonctionnaire en vue d'une mutation ou d'un détachement auprès du CCAS de Cabanac-et-Villagrains.

Si au terme de la mise à disposition le fonctionnaire ne peut être réaffecté dans les fonctions qu'il exerçait à la commune de Cabanac-et-Villagrains, il sera affecté dans l'un des emplois vacants correspondant à son grade après avis de la Commission Administrative Paritaire.

ARTICLE 9 - Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 10 : Election de domicile :

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

*Pour la commune de Cabanac-et-Villagrains à Mairie – 1 Place du Général Doyen – 33650
CABANAC-ET-VILLAGRAINS*

*Pour le CCAS de Cabanac-et-Villagrains à Mairie – 1 Place du Général Doyen – 33650
CABANAC-ET-VILLAGRAINS*

La présente convention sera :

- Notifié(e) à l'intéressé(e),
- Transmise, accompagnée de l'arrêté de mise à disposition, au Représentant de l'Etat.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

*Fait à Cabanac-et-Villagrains, le
En double exemplaire*

Pour la commune de Cabanac-et-Villagrains

Pour le CCAS de Cabanac-et-Villagrains

Le Maire

Le Président

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet de convention de mise à disposition d'un agent communal et autorise M. le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 2019-29

OBJET : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

M. le MAIRE fait état du contrat d'objectifs signé avec l'Etat et de la problématique des encaissements intermédiaires via l'ONF.

Jean-Pierre BRUN rappelle que la commune n'est pas obligée de suivre une proposition de l'ONF.

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2016 – 2020 ;

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières du 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2019-30

OBJET : Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés

Par délibération n° 2019-009 du 26 mars 2019, la CCM a approuvé une contribution volontaire au fonctionnement du SDIS de la Gironde pour l'année 2019 pour un montant de 82 090.83 €.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

M. le MAIRE souligne que c'est une proposition qui vient de la CCM qui va dans le sens d'un effort de mutualisation. Il convient aussi de rappeler que la contribution au SDIS était auparavant assumée par la commune.

Concernant la convention proposée, M. le MAIRE rappelle que les opérations de maintenance et de réparations restent à la charge de la commune.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour :

- acter la convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés,
- autoriser M. le Maire à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION N° 2019-31

OBJET : Désignation d'un nouveau délégué à la commission enfance-jeunesse de la Communauté de Communes de Montesquieu

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Josette VALLAU ne peut plus participer à la commission enfance – jeunesse de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Appelé à délibérer et après appel à candidature, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Béatrice CANADA comme déléguée à la commission enfance-jeunesse de la Communauté de Communes de Montesquieu en lieu et place de Mme Josette VALLAU.

QUESTIONS DIVERSES

✚ **Pédibus** : un sondage avait été transmis aux parents pour évaluer l'intérêt porté à cette démarche. Les réponses reçues font ressortir une tentative de démarche appréciée des parents. Parmi eux, 4 seraient intéressés pour participer à l'opération.

Aurore LAUDET demande si les horaires des points de départ sont arrêtés. M. le MAIRE indique que cela reste à préciser. Cette incertitude fait qu'il est difficile de se positionner selon Aurore LAUDET.

Damien OBRADOR rappelle que certains trottoirs depuis la Gemmeyre ne sont pas aménagés. Il y aurait intérêt à suivre la même démarche opérée pour Gassies. M. le MAIRE explique que le cheminement depuis ce secteur pourrait se faire via la piste cyclable départementale, la zone de Gassies étant desservie par la rue du Martinet qui est aménagée avec un cheminement doux. Il est maintenant nécessaire de positionner un

circuit sur un plan, tout en se renseignant sur la couverture de nos assurances. L'opération Pedibus est portée dans sa structure journalière par les parents et non la collectivité.

✚ **Zone d'activités de la Blüe** : M. le Maire fait la lecture du courrier reçu en mairie du Président de la CCM, en date du 8 avril 2019, spécifiant le portage de ce dossier et précisant les grandes étapes clefs du plan d'action lié au développement de cette zone d'activité d'intérêt communautaire. Il faut rappeler que c'est un projet structurant pour permettre à nos artisans de trouver une solution de bâtiments proches de chez eux ainsi que sur les potentialités, pour nos jeunes qui le désirent, d'apprendre un métier, sur le village.

Par ailleurs, dans le cadre des vœux de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) de ce début d'année 2019, le développement de la Zone d'Activité de la Blüe avait été mentionné dans une vidéo de synthèse présentant les différents chantiers et thématiques portés par la CCM.



1 allée Jean Rostand
33650 MARTILLAC
T. 05 57 96 01 20
F. 05 57 96 01 29

MARTILLAC, le 02 AVR. 2019

Mairie de Cabanac et Villagrains
A l'attention de M. le maire, M. DARBO
1, Place du Général Doyen
33650 CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Réf : CT/HS/SC - 2019-03-44349

Affaire suivie par :

Samantha CHEVRIER

Directrice Générale des Services Adjointe

05 24 73 34 31

dgsa@cc-montesquieu.fr

MAIRIE
CABANAC et VILLAGRAINS
33650

Reçu le 08 AVR. 2019

Répondu le :

OBJET : ZA de la Blue

Monsieur,

Par courriel du 18 mars 2019, vous nous informez avoir déposé une modification de PLU concernant la ZA de la Blue pour une demande « cas par cas ».

Comme nous vous l'avions annoncé, la CCM a sollicité également la DDTM en charge des procédures d'autorisation au titre du code de l'environnement, afin d'identifier les procédures auxquelles le porteur de projet devait répondre. Ils nous ont répondu que nous devons réaliser une demande d'autorisation environnementale unique comprenant un volet sur l'eau (zone humide, imperméabilisation, etc.), un volet espèces protégées et une demande de défrichement. Cette demande sera très probablement soumise à une étude d'impact.

Ainsi, sur la base de ces éléments, le projet d'aménagement de la ZA de la Blue sera mené sur la même temporalité que celui de la Technopole à savoir :

- élaboration de la stratégie de développement économique et recherche de promoteurs d'ici la fin de l'été
- formalisation du projet d'aménagement (aspects techniques, réseaux, chiffrages) à l'automne
- validation du projet en conférence des maires avant préparation des cahiers des charges pour le lancement des études environnementales d'ici la fin d'année 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de communes
de Montesquieu
Christian TAMARELLE

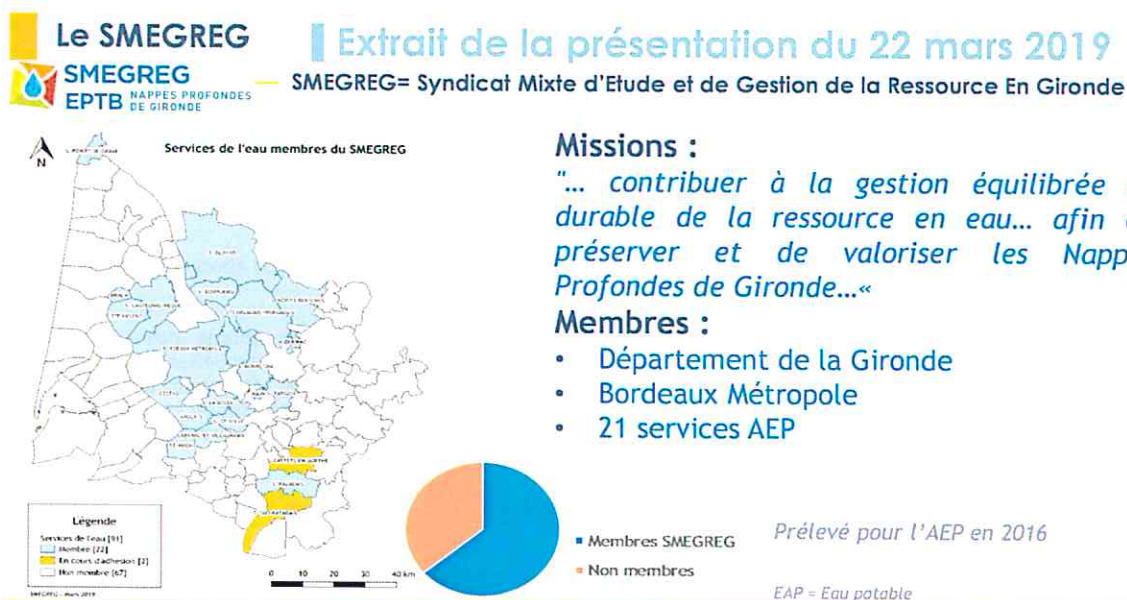


Copie au Vice président en charge de l'aménagement du territoire

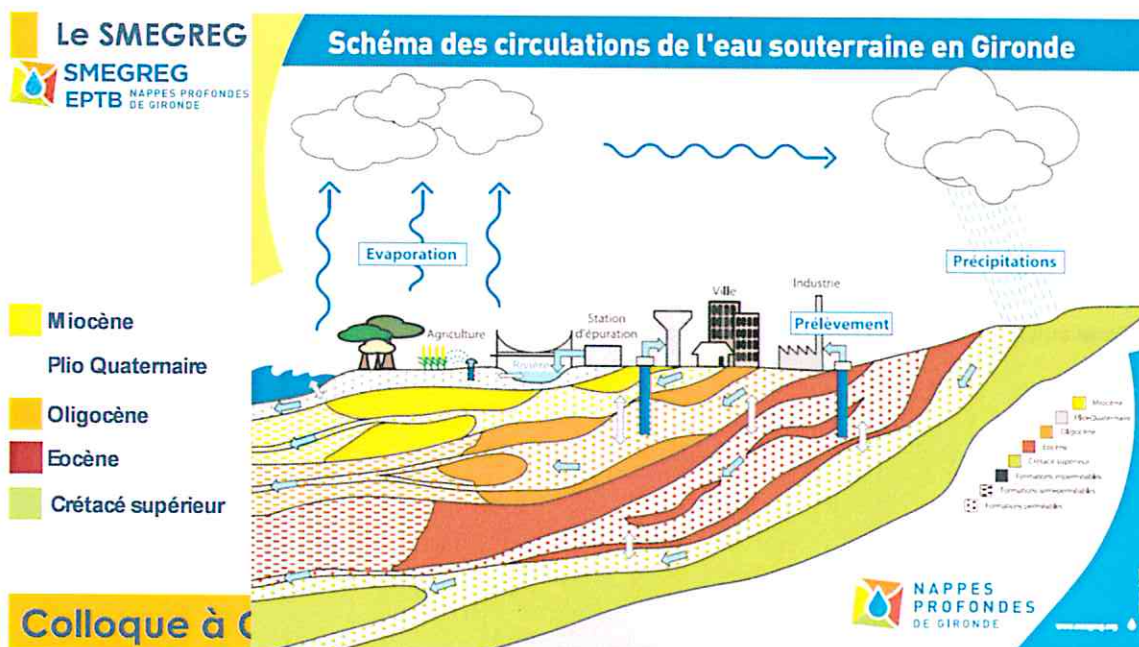
- ✚ **SMEGREG** : M. le MAIRE rappelle l'organisation de la journée de l'eau et de la conférence publique qui a été tenue par M Eisenbeis du SMEGREG, le 22 mars 2019 au foyer municipal. Par ailleurs, les Petits Débrouillards ont prévu d'assurer, sur avril, des ateliers sur l'eau dans les écoles de la commune.

Frédéric GIL demande des précisions sur les champs captant et d'éventuelles compensations. M. le MAIRE explique qu'il est envisagé la diminution des prélèvements effectués sur les zones déficitaires et que le pompage sur les Landes du Médoc alimentera aussi ces zones en risque de dénoyage sur l'Oligocène de notre section.

Extraits de la présentation, lors du Conseil Municipal, sur la base de la conférence du SMEGREG :



Colloque à Cabanac et Villagrains- Journée sur l'EAU



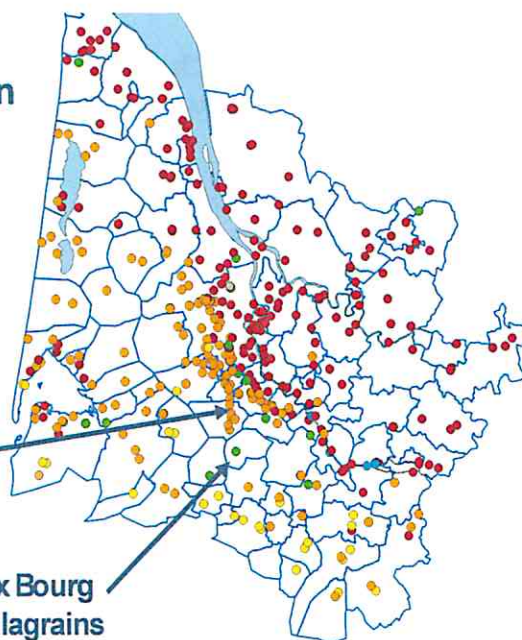
Près de 400 forages "eau potable" en Gironde,

En Gironde, 97 % de l'eau potable provient des nappes profondes.

- Miocène
- Plio Quaternaire
- Oligocène
- Eocène
- Crétacé supérieur

Ligne des 100 000 m³
 Léognan - Saucats

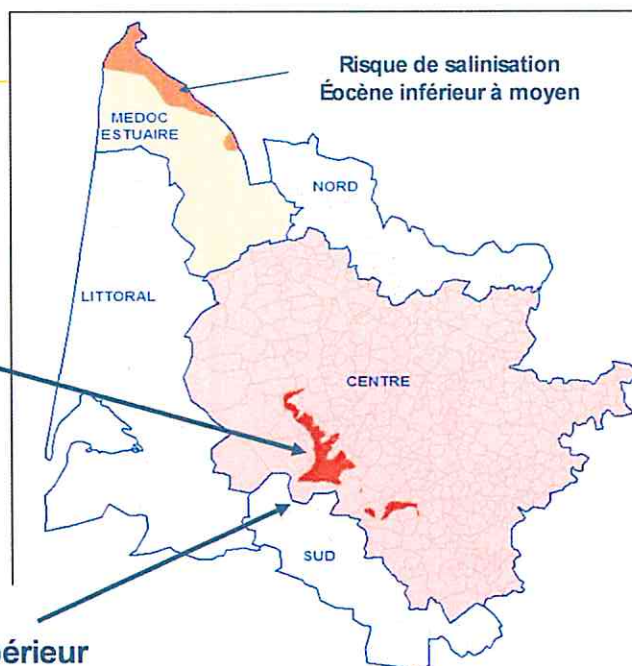
Puits du Vieux Bourg
 Cabanac et Villagrains



Les constats du SAGE: Des risques locaux...

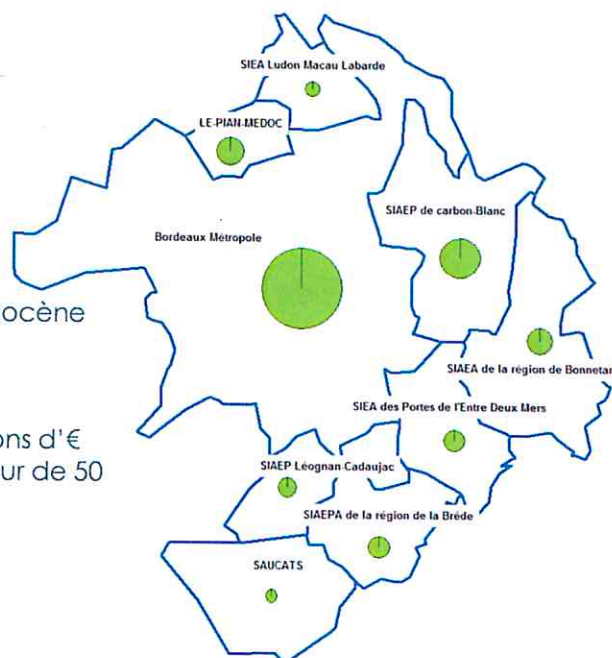
Risque de dénoyage Oligocène
 Ligne des 100 000 m³

Puits du Vieux Bourg
 Pompage dans le Crétacé supérieur



Le premier projet de Champ captant: Les landes du Médoc

- Porteur : Bordeaux Métropole
- 10 à 14 forages dans la nappe de l'Oligocène Littoral
- **10 millions de m³/an**
- Mise en service prévue : 2024
- Montant travaux : de l'ordre de 50 millions d'€
- Financement Agence de l'eau à hauteur de 50 % et Département entre 10 et 20 %



Jardin des Mottes : Béatrice CANADA annonce que les fouilles ont débuté avec la découverte de restes de forges. Le site a déjà accueilli la visite de 4 classes de Martillac. Elle adresse un remerciement aux différents services de la commune.

La séance est levée à 22h04.

Jacques AUDE

Thierry BLANQUE

Frédérique BOURVON

Jean-Pierre BRUN

Guy-Jean CAMBERLIN

Béatrice CANADA

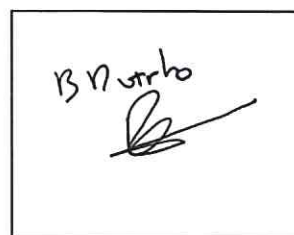
Alain COORNAERT



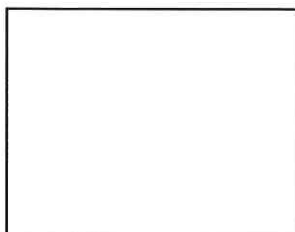
Lionel COUBRA



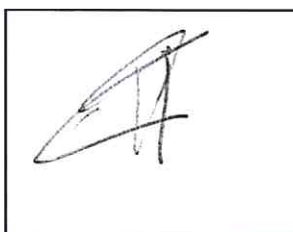
Benoît DARBO



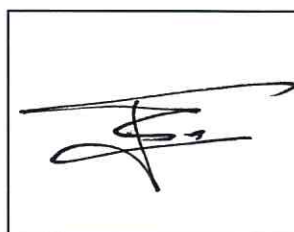
Sabrina DUBERN



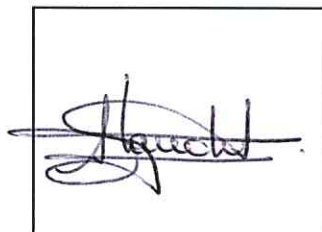
Mickaël GANTOIS



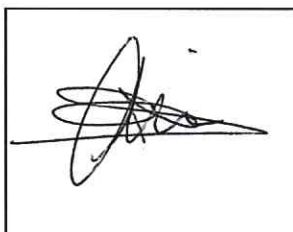
Frédéric GIL



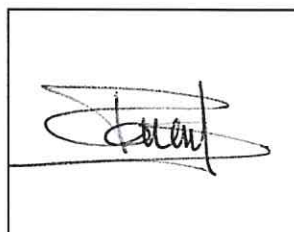
Aurore LAUDET



Damien OBRADOR



Eve PARENT



Josette VALLAU

